

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Contopp - Duremit 35**

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 1 de 7

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Contopp - Duremit 35

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**Utilisation de la substance/du mélange**

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: KNOPP GmbH

Rue: Adolf - Oesterheld - Straße 1

Lieu: D-97337 DETTELBACH

Boîte postale: 1180

D-97337 DETTELBACH

Téléphone: +49(0)932491990

Téléfax: +49(0)9324919966

E-mail: info@knopp-chemie.com

Interlocuteur: Wolfgang Schnabel

Internet: www.knopp-chemie.com

**Information supplémentaire**

N° de l'article (utilisateur) : 20.335 \*

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Règlement (CE) n° 1272/2008**
**Étiquetage particulier**

EUH208 Contient formaldéhyde à ... %. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

aqueuse, anionique polymère mélamine

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Melamine Polymer			40 - 60 %
50-00-0	formaldéhyde à ... %			< 0,1 %
	200-001-8	605-001-00-5		
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H350 H341 H331 H311 H301 H314 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
50-00-0	200-001-8	formaldéhyde à ... %	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 25 Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		

**Information supplémentaire**

Il n'y a pas obligation d'enregistrer la substance conformément à REACH, annexe IV et V.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Contopp - Duremit 35

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 2 de 7

#### **4.1. Description des mesures de premiers secours**

##### **Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

##### **Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

##### **Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.  
Laver abondamment à l'eau/?.  
Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

##### **Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

##### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Appeler immédiatement un médecin.  
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.  
NE PAS faire vomir.  
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1. Moyens d'extinction**

###### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre.  
Brouillard d'eau.

###### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

##### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.  
Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate

##### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.  
Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

##### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.  
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

##### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Contopp - Duremit 35**

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 3 de 7

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: +5 - +30 °C

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
50-00-0	Formaldéhyde (aldéhyde formique)	0,3	0,37		VME (8 h)	
		0,6	0,74		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures d'hygiène**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée:

Lunettes de protection hermétiques. EN 166

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

EN ISO 374

Épaisseur du matériau des gants >0,4 mm

Temps de pénétration >30 min

**Protection de la peau**

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: marron  
 Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): 9,5

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: 0 °C

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Contopp - Duremit 35

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 4 de 7

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible DIN 53213
<b>Inflammabilité</b>	
solide:	non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>	
négligeable	
Limite inférieure d'explosivité:	
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'auto-inflammation:	non applicable
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	
solide:	négligeable
gaz:	négligeable
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,24 g/cm <sup>3</sup> DIN 53217
Densité apparente:	non applicable
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	10 - 15 4 DIN 53211
Épreuve de séparation du solvant:	<3 % (ADR/RID)

## 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

#### 10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale

DL50: &gt; 5000 mg/kg

OCDE 401

espèce: Rat.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
50-00-0	formaldéhyde à ... %				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brou	ATE 0,5 mg/l			

##### Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

espèce: Lapin.

Méthode: OCDE 405

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Contopp - Duremit 35

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 5 de 7

#### Effets sensibilisants

espèce: Cochon d'Inde.  
Méthode: OECD 406.  
Évaluation: non sensibilisant.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.  
La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.  
Les indications se rapportent à la matière active technique.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique  
EC10:  
espèce: Pseudomonas putida  
1800 mg/l

CL50:  
Temps d'exposition: 48 h  
espèce: Leuciscus idus (aunée dorée)  
> 560 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

> 70 %  
OECD 302B / ISO 9888 / CEE 88/302 annexe V, C.9

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Renvoyer les intérieurs du revers (IBC) au fournisseur.  
Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070799 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

070799 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs

#### L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.  
Éliminer en observant les réglementations administratives.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** -

**14.2. Désignation officielle de**

**transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le**

**transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

#### Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** -

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Contopp - Duremit 35**

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 6 de 7

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 75

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Neueinstufung nach GHS für die vorliegende Revision.

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
EUH208	Contient formaldéhyde à ... %. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Contopp - Duremit 35

Révision: 24.02.2026

Code du produit: 30.950.100

Page 7 de 7

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement	IS	19	9b	19	5	4g	32, 39	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*